



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrats de professionnalisation

Question écrite n° 33449

Texte de la question

M. Christophe Castaner appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'impossibilité pour les collectivités publiques de conclure des contrats en alternance. Alors que la formation par alternance est largement mise en valeur par le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, et qu'on connaît son taux de réussite et sa vocation à faciliter l'entrée dans le monde professionnel des jeunes dont le taux de chômage est élevé, l'impossibilité pour les collectivités publiques de conclure ces contrats représente un frein non négligeable à son développement. Aussi il lui demande s'il est envisagé d'ouvrir le droit aux collectivités publiques concernées de pouvoir conclure des contrats de professionnalisation.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Castaner](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33449

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7725